

Le CCAS de la ville de Grenoble recherche des Auxiliaires de Puéricultures pour plusieurs de ses EAJE sur l'année 2022.

Prises de fonctions à compter du 1.02.2022 et des possibilités d'intégrer une EAJE toute l'année.

Postes ouverts aux titulaires et aux contractuel-elles en CDD de 1 à 3 ans.

Le CCAS de Grenoble porte et anime la politique sociale de la Ville.

La Direction d'Action Sociale Petite Enfance est actuellement la Direction qui compte le plus grand nombre d'agent-e-s du CCAS. La mobilité est encouragée et accompagnée tout au long de la carrière, des formations proposées chaque année.

Chaque EAJE porté par le CCAS de Grenoble a pour mission de mettre en œuvre la politique petite enfance de la ville. Celle-ci reconnaît à chaque établissement la capacité de définir son propre projet, dans le respect d'un cadre global.

Descriptif du poste :

Sous la responsabilité du/de la Directeur-riche de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, et en étroite collaboration avec l'équipe, l'Auxiliaire de Puériculture sera principalement chargé-e de :

FINALITES :

Assurer le bien-être et la sécurité physique et affective des enfants accueillis tout en favorisant leur autonomie et leur éveil ;

Favoriser le développement psychomoteur et affectif des enfants en mettant en œuvre des activités ;

Contribuer à établir et maintenir une relation de confiance avec la famille.

ACTIVITES :

Accueil des enfants et de leur famille :

- Recueillir, avec attention, les informations relatives aux enfants dans un souci de continuité maison/crèche ;
- Se rendre disponible le soir pour retransmettre le déroulement de la journée à l'adulte ;
- S'inscrire dans la démarche de coéducation parents/professionnel-le-s de la structure.

Soins quotidiens des enfants :

- Organiser le temps de repas des enfants dans le calme et la convivialité, en respectant leur autonomie ;
- Assurer le couchage des enfants ou un temps de repos dans le respect de leur rythme ;
- Assurer les changes réguliers de l'enfant et participer à l'apprentissage de la propreté.

Éveil des enfants :

- Dans le cadre de l'organisation de la structure et du projet pédagogique, proposer, organiser, animer quotidiennement des activités adaptées à l'âge des enfants accueillis dans la structure ou à l'extérieur ;
- Alternier la mise en place de temps d'activités organisés et des jeux libres ;
- Sortir régulièrement les enfants en veillant à leur sécurité, leur confort et leur éveil.

Santé / Sécurité / Prévention :

- Exercer une surveillance continue auprès des enfants et veiller au bon état du matériel et des locaux ;
- Repérer les signes inhabituels de mal-être dans le comportement des enfants et alerter la direction de la structure ou le-la responsable d'astreinte. Pour tout traitement médical des enfants, prévenir la direction de la structure ou le-la responsable d'astreinte selon le protocole médical en vigueur.

Participation à la vie de la structure

- Transmettre oralement et par écrit des consignes et informations concernant les enfants à ses collègues ;
- Participer aux réunions d'équipe, journées pédagogiques et concertations, à la demande de la direction ;
- S'impliquer activement dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique ;
- Participer aux moments festifs organisés par la structure.

COMPETENCES :

- Connaître le développement physique, moteur et affectif de l'enfant ;
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité ;
- Connaître les bases de la diététique ;
- Prendre en charge et animer un groupe d'enfants ;
- Respecter les rythmes physiologiques des enfants ;
- Pratiquer les gestes de premiers secours ;
- Aptitude au travail d'équipe.

CONDITIONS REQUISES POUR POSTULER :

- **Être titulaire du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture.**

Candidature à adresser, par courrier électronique, à service.recrutement-rh@ccas-grenoble.fr avec pour objet « **candidature APU** »

Pour toutes informations complémentaires sur les postes disponibles et les EAJE, vous pouvez prendre contact avec le service recrutement du CCAS au 04.80.70.12.48/ 04.80.70.14.43.